



14ème législature

Question N° : 21908	De M. Vincent Feltesse (Socialiste, républicain et citoyen - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >organisation	Analyse > centre de soins de suite. capacités d'accueil.
Question publiée au JO le : 26/03/2013 Date de changement d'attribution : 03/04/2014 Question retirée le : 06/05/2014 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Vincent Feltesse attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le manque de maisons de repos pour les patients à la sortie d'hospitalisations lourdes. En effet, les patients ayant subi de lourdes interventions médicales ou chirurgicales lors d'un séjour hospitalier, ont souvent la nécessité d'une période de réadaptation avant de regagner leur domicile, surtout dans le cas de personnes vivant seules. Le poids du traitement et le temps de la convalescence laissent parfois la place à une importante souffrance physique et psychologique. Pour accueillir et accompagner le patient dans sa convalescence il existe des maisons de repos, appelés notamment centre de soins de suite et de réadaptation, mais leur nombre ne permet pas de répondre à la demande des patients. Aussi, il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour favoriser le développement de ces lieux de repos pour le bien-être des patients.